

Sujet : À partir des documents 3, 5 et 6 pp. 84-85 du manuel Belin, vous présenterez les enjeux que représentent l'accès aux archives pour les historiens dans le renouvellement de l'histoire et des mémoires de la Seconde Guerre mondiale.

L'essayiste français Robert Aron écrit Histoire de Vichy en 1954. Dans son ouvrage il présente la thèse "du glaive et du bouclier" selon laquelle Pétain aurait été le bouclier de la France et l'aurait protégée des nazis tandis que de Gaulle aurait été le glaive, c'est-à-dire la partie visible de la Résistance. Son travail visait ainsi à apaiser les tensions de la société française autour des mémoires de la collaboration. Cependant, Robert Aron ne base pas sa thèse sur l'analyse d'archives mais sur des notes et des mémoires. Sa thèse est invalidée à la fin des années 1960 par l'historien Robert Paxton. Afin d'écrire l'histoire de la Seconde Guerre mondiale de la manière la plus objective possible, les historiens s'appuient en effet sur les sources à leur disposition. Cependant les difficultés d'accès aux archives rendent l'écriture de cette période compliquée. Pour rendre compte de ce problème, nous disposons d'un extrait de l'ouvrage Archives interdites de Sonia Combe édité en 1994, ainsi qu'une lettre et une circulaire des deux premiers ministres français de Jacques Chirac (une lettre de mission d'Alain Juppé adressée le 5 février 1997 et une circulaire de Lionel Jospin du 2 octobre 1997). Ces documents sont révélateurs du rôle important que jouent les pouvoirs publics dans l'écriture de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

Il semble alors pertinent de se questionner sur les enjeux que représentent l'accès aux archives pour les historiens dans le renouvellement de l'histoire et des mémoires de la Seconde Guerre mondiale.

Nous verrons tout d'abord qu'il est difficile pour les historiens d'accéder aux archives jugées "sensibles" liées à l'Occupation à cause du contrôle des pouvoirs publics sur celles-ci; cependant, à partir de 1997, ce contrôle s'amenuise menant ainsi à une meilleure compréhension de cette période de l'histoire.

Tout d'abord, le travail de l'historien repose sur l'analyse d'archives afin de reconstituer de la manière la plus objective possible le passé. Comme le précise Lionel Jospin dans sa circulaire, afin que les écrits sur la Seconde Guerre mondiale permettent "*que le souvenir conservé de cette période soit vivace et fidèle*", il faut "*que les auteurs disposent d'un accès facile aux archives qui concernent la période*". Cependant comme le souligne l'historienne française spécialisée dans l'histoire des pays de l'Est Sonia Combe, les "*fonds réputés sensibles*" sur la Seconde Guerre mondiale sont très difficiles d'accès, rendant le travail de l'historien plus ardu : "*Le plus souvent ils avaient été perdus ou détruits. Autrement dit, ils n'étaient pas consultables*". De plus l'ouverture des archives relatives à la période de l'Occupation ne fut mise en place qu'à partir de 1997 en France. Or, il est fondamental pour un historien d'avoir accès aux sources pour renouveler l'histoire. Ainsi, en s'appuyant sur des archives américaines et allemandes, l'historien américain Robert Paxton brise le mythe résistancialiste dans La France de Vichy en 1973. Il contribue au réveil des mémoires en démontrant la responsabilité du régime de Vichy dans la collaboration. En France, cette impossibilité de consulter des "*archives sensibles*" est due à la loi sur les archives de 1979 qui pose comme principe que les fonds sensibles de la guerre ne sont en général communicables au public qu'après 60 ans lorsqu'ils mettent en cause la vie privée, la sûreté de l'Etat ou la défense nationale. Cependant cette impossibilité de consultation est aussi due à la dissimulation et l'appropriation des archives par les pouvoirs publics.

En effet, le mauvais accès aux archives jugées “sensibles” est expliqué par le contrôle que les pouvoirs publics exercent dessus. Ainsi, Sonia Combe explique que dans le cas des archives sur les fichiers des Juifs, leur disparition avant leur découverte par l'historien Serge Klarsfeld est due à la dissimulation : *“Était-il possible que les consignes d'un supérieur hiérarchique l'aient emporté sur une mission officielle de recherche confiée à une instance comme la CNIL”*. L'auteur dénonce comment, grâce à la loi sur les archives, l'Etat s'approprie ce bien public et laisse aux hommes politiques la propriété de leurs archives. De plus, il est clair que ce contrôle existe puisque c'est le gouvernement qui décide d'ouvrir ou non les archives comme le montrent la lettre et la circulaire des deux premiers ministres Juppé et Jospin. Ce contrôle des archives est expliqué par la priorité de reconstruction et d'unité nationale. La France occulte jusqu'au début des années 1970 la mémoire du régime de Vichy et de la Shoah. Les pouvoirs politiques ne permettent pas l'accès aux archives sur cette période sombre qui pourrait jeter une ombre sur la « *grandeur nationale* ». Ainsi il a fallu attendre 1997 pour que Maurice Papon, ancien membre du régime de Vichy qui a poursuivi sa carrière dans l'administration française, soit mis en cause dans l'organisation de convois de déportés juifs et soit condamné pour crime contre l'humanité. Les pouvoirs publics jouent donc un rôle important dans l'écriture de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale puisqu'avant 1997, ils dissimulent et s'approprient les archives, empêchant le travail de recherche des historiens.

Cependant, l'arrivée de Jacques Chirac à la présidence de la République entre 1995 et 2007 a permis de faciliter la consultation des archives par les historiens. Suite à son discours le 16 juillet 1995 au cours duquel il reconnaît officiellement la responsabilité de la France dans la déportation des Juifs, son premier ministre Alain Juppé décide de confier une mission à l'historien Jean Mattéoli pour étudier les archives et réaliser un rapport détaillé sur la spoliation des juifs lors de l'Occupation: *“Je souhaite vous confier la mission d'étudier les conditions dans lesquelles des biens, immobiliers et mobiliers, appartenant aux juifs de France ont été confisqués ou, d'une manière générale, acquis par fraude, violence ou vol, tant que l'occupant que par les autorités de Vichy, entre 1940 et 1944”*. Cette mission Mattéoli, qui a mobilisé plusieurs historiens a permis d'avoir accès à plusieurs archives dissimulées. Cette mission a aussi permis d'indemniser les juifs de France et de rendre compte de l'ampleur des dommages causés. De plus, le 2 octobre 1997 Jacques Chirac facilite l'accès aux archives relatives à la Seconde Guerre mondiale: *“L'objet de la présente circulaire est d'indiquer comment dans le respect de la législation applicable, cet objet peut être atteint”*. En ayant plus facilement accès aux archives, les historiens apportent de nouvelles nuances sur cette époque. L'historien français Pierre Laborie édite alors en 2011 [Le Chagrin et le Venin](#). Cet ouvrage permet d'éclairer le rôle des Français pendant le régime de Vichy et de sortir de l'opposition traditionnelle entre collaborateurs et résistants. Il confirme que la Résistance était un phénomène minoritaire, mais il indique qu'elle n'aurait jamais pu tenir sans le soutien silencieux d'une majorité de la population.

Pour conclure, nous avons pu constater que l'étude critique d'archives permet aux historiens d'écrire l'histoire en se rapprochant au maximum de la vérité. Néanmoins, lorsque les archives sont difficilement accessibles ou dissimulées par des pouvoirs publics (comme dans le cas de l'Occupation), il est difficile, voire impossible, de renouveler l'histoire et l'historien ne peut donc pas faire son travail. Malgré l'accès facilité aux archives depuis la politique menée par Jacques Chirac, les archives relatives à la Seconde Guerre mondiale restent difficiles à étudier pour les historiens.

En effet, les archives peuvent être non inventoriées, très volumineuses ou très abîmées. C'est le cas par exemple des archives judiciaires et pénitentiaires durant l'Occupation qui sont très volumineuses et pas toujours en bonne état.

Sara (2016-2017)